

*Questions orales***LES MESURES D'URGENCE**

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LES MESURES PRISES PAR LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale; j'ignore qui répondra à sa place. Le désastreux déraillement qui s'est produit à Mississauga aurait pu causer de nombreuses pertes de vie.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux milliers d'évacués de la région qui dorment encore dans des centres commerciaux, des écoles et des centres communautaires pourquoi on n'a pas mobilisé les Mesures d'urgence et la Défense nationale pour accélérer l'évacuation des résidents de cette région?

Des voix: Oh!

Une voix: L'une des évacuations les plus réussies jamais vues!

L'hon. Flora MacDonald (ministre suppléant de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants): Je voudrais informer le député que le ministère de la Défense nationale a prêté son concours durant toute la fin de semaine pour résoudre les problèmes causés par le déplacement d'un si grand nombre de personnes.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Les militaires ont fourni beaucoup de matériel: sacs de couchage, couvertures et ainsi de suite. Ils avaient des masques à gaz prêts à servir au besoin, et quelque 250 militaires sont restés en alerte, prêts à aider si le gouvernement de l'Ontario en faisait la demande. On ne leur a pas demandé leur aide et ils n'interviennent dans ce genre de situation que sur demande. Mais ils ont fourni le matériel demandé qui a été utilisé partout.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement fédéral acceptera-t-il d'aider la province d'Ontario et la ville de Mississauga en leur fournissant les fonds d'urgence qu'ils demanderont sûrement pour payer l'évacuation de 250,000 personnes et peut-être les millions de dollars qu'auront coûté les services d'ambulance, de pompiers, de police et autres qui ont dû intervenir à la suite de cette catastrophe?

● (1420)

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Comme le sait sans doute le député, monsieur l'Orateur, il existe une entente entre les gouvernements des provinces et le gouvernement du Canada concernant pareilles urgences. Si le gouvernement reçoit une demande, selon les conditions énoncées dans l'entente, il sera très heureux d'y donner suite.

LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LE TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi une question à poser au ministre des Transports au sujet du grave danger que représente pour la vie et la santé des gens le déraillement du train du CP survenu à Mississauga. Il y a un mois aujourd'hui, le ministre de l'Environnement me donnait l'assurance à la Chambre qu'un bill serait «bientôt» présenté à la Chambre, comme il l'a dit, concernant le transport de produits dangereux. Mais pas assez tôt, semble-t-il.

Le ministre des Transports sait-il que jeudi dernier, le président de la Commission canadienne des transports a déploré devant le comité permanent des transports et des communications l'insuffisance du budget de la CCT? Il n'a pas dit qu'il manquait peut-être d'inspecteurs des voies ferrées mais que la CCT manquait carrément d'inspecteurs pour bien s'acquitter de sa responsabilité de veiller à la sécurité des transports ferroviaires au Canada. Pour reprendre les paroles mêmes du commissaire, la Commission ne compte que 78 inspecteurs des voies ferrées, alors qu'il lui en faudrait 178.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demanderais au député de poser sa question.

M. Blaikie: Le ministre est-il au courant de la situation?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance des témoignages présentés au comité permanent des transports et des communications. Comme je l'ai dit au député de Stormont-Dundas, à la suite de cet événement, j'ai demandé à la Commission canadienne des Transports, qui a été chargée de faire enquête, de se pencher tout particulièrement sur l'efficacité et le niveau des normes de sécurité, sur l'efficacité des normes d'entretien et la fréquence des visites d'entretien et sur le nombre des inspecteurs chargés de mener à bien cette tâche. Ces points feront sûrement partie intégrante de l'enquête. Le gouvernement attendra les résultats de l'enquête, puis il en appliquera les recommandations.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre fera savoir au président du Conseil du Trésor qu'il est nécessaire de lever les restrictions dans ce domaine vital. Ma deuxième question porte sur le fait que le gouvernement n'est pas le seul à imposer des restrictions dans le domaine de la sécurité ferroviaire. Le ministre est-il au courant des compressions budgétaires dont la direction des chemins de fer est responsable dans le domaine de la sécurité?

Le ministre peut-il nous dire ce que fait son ministère à ce sujet dans l'exercice normal de ses responsabilités et s'il a fait savoir à la direction des chemins de fer que les compressions budgétaires et coupures qu'ils ont effectuées, notamment dans le domaine de l'inspection et de l'entretien des voies et des wagons, étaient inacceptables?